

 **GENEVIÈVE PAQUET, LL.M.**   
Avocate / Lawyer

---

Le 5 février 2016

*‘Par dépôt électronique et courrier’*

**Me Véronique Dubois**

Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Qc)  
H4Z 1A2

---

**Objet : Dossier R-3953-2015**

*Demande de révision et de révocation de la décision D-2015-179 rendue dans le dossier R-3925-2015 (Demande d'Hydro-Québec relative à l'utilisation de la centrale de TransCanada Energy Ltd de Bécancour en période de pointe)*

---

Chère consœur,

Conformément aux directives de la Régie énoncées dans les décisions D-2015-205<sup>1</sup> et D-2016-009<sup>2</sup>, le GRAME dépose par la présente un plan détaillé de son argumentation et une copie des autorités qui la soutiennent.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

*(S) Geneviève Paquet*

**Geneviève Paquet, avocate**

p.j. Plan détaillé d'argumentation et 17 autorités  
cc. Par courriel à Me Franklin Gertler (Demandeur) et Me Simon Turmel (Distributeur)

---

<sup>1</sup> D-2015-205, par. 17

<sup>2</sup> D-2016-009, par. 16